Je supplie la drolle, si dévouée à l'agriculture, de soutenir mon amendement.

Les grandes propriétés n'en souffriront guère. Accordez aux ouvriers agricoles un peu de la sollicitude que vous avez témoignée à ceux de l'industrie.

M. Bourdeau, président de la commission du budget. — Il y a peu de rapports entre la contenance d'une propriété et sa valeur véritable. Cette proposition va établir l'impôt progressif, en créant trois catégories de propriétaires fonciers.

Le prochaine législature instituera un débat sur cette grave question; actuellement il faut maintenir le principe de la proportionnalité de l'impôt, sans s'inquiéter de la personnalité de l'imposé, mais de sa richesse réelle. Ce dégrèvement sera iniique, tant que le cadastre ne sera pas révisé. (Protestations à gauche).

M. Philippon. — Je m'étonne qu'avouant l'imperfection du cadastre, M. Burdeau ait combattu ce matin la suppression totale de l'impôt foncier. On a donc supprimé du programme républicain l'impôt sur le revenu ?

L'amendement de M. Philippon, mis aux voix, est repoussé par 284 contre 109, sur 483 votants.

L'article 3 est réservé.

La Chambre adopte les articles 4 et 5, qui fixent à 3,20 0/0 de la valeur locative le taux de la contribution foncière des propriétés bâties.

M. le Président. — La parole est à M. Turrel pour une motion préjudiciable sur l'article 6 (répartition du contingent de la contribution personnelle mobilière.)

M. Turrel. — La commission a réuni dans cet article la contribution foncière, la cote personnelle mobilière et l'impôt des portes et fenêtres. Je demande la disjonction pour prévoir le cas où on serait de supprimer l'impôt des portes et fenêtres.

M. Peytral. — Je demande l'ajournement de la discussion sur le remplacement de l'impôt des portes et fenêtres. Vous allez vous engager dans une discussion dont vous ne pouvez mesurer l'étendue ni le temps.

M. Fouquier. — Voilà vos réformes !

M. Marius Martin. — C'est un aveu d'impuissance.

M. Burdeau. — La réforme de l'impôt des portes et fenêtres séparée des autres détruirait la stabilité des impôts directs.

M. Fouquier. — Seules, les grandes villes s'y opposent.

M. Jamais. — Je combats la proposition de disjonction. Cette réforme est promise comme celle des boissons. Elle va caractériser le budget. Vous ne devez pas en retarder le vote.

M. Hoffmann. Le principe est voté, c'est vrai, mais vous ignorez les conséquences qu'entraînera la substitution d'une taxe sur la valeur locative à l'impôt des portes et fenêtres.

La motion de préjudicielle de M. Turrel demandant à l'article 6 la disjonction d'avec le budget actuel de la discussion de la réforme des trois impôts directs, foncier, personnel et mobilier et portes et fenêtres est repoussée par 314 voix contre 240.

M. Rey (Lot). — Je propose pour l'article 6, la rédaction suivante : « Le contingent de chaque département pour la contribution personnelle mobilière est fixé en principal et centimes additionnels généraux pour 1894, proportionnellement à l'ensemble des valeurs locatives imposables du département. »

Combattu par M. Cornudet, l'amendement de M. Rey est mis aux voix.

Votants 518; pour 332, contre 186.

L'amendement de M. Rey est adopté.

La fin de l'article 6 est réservée.

L'article 7 prescrivant tous les dix ans le renouvellement de la répartition de la contribution personnelle mobilière entre les départements est adopté.

M. Turrel. — Il serait à désirer que les intéressés puissent connaître la liste des matières qui constitue l'assiette imposable.

M. Rey. — N'est-ce pas un intérêt électoral qui vous guide ?

M. Turrel. — Nullement.

M. Boutin. — Le vote de M. Turrel est irréalisable. Il va soulever des difficultés énormes entre les paysans répartiteurs, qui en réalité tiennent compte des facultés présumées des contribuables.

MM. Bigot, Bourgeois et quelques membres de la droite. — C'est un tort. (Bruit).

M. Boutin. — Ce n'est pas ma faute.

M. Turrel. — Vous faites donc de la répartition arbitraire. (Assentiment).

M. Cornudet. La jurisprudence du Conseil d'Etat ne le permet pas.

M. Boucher. — C'est une tentative d'impôt sur les revenus.

M. Turrel. — Il ne faut pas que le contrôleur soit seul à fixer les facultés présumées.

Par 343 voix contre 180 sur 523 votants, la Chambre décide le renvoi de l'article 8 à la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. Demain à 9 heures, séance publique. La séance est levée à 7 h. 05.

SÉNAT

Séance du lundi 10 juillet

Présidence de M. Challemel-Lacour, président.

La séance est ouverte à 2 heures 10.

Eloge funèbre

M. Challemel-Lacour annonce la mort de M. Marcou, retrace la vie du défunt et se fait l'interprète des regrets du Sénat.

La nationalité française

Après déclaration d'urgence, le Sénat adopte le projet de loi portant modification de l'article 8 (paragraphe 3) et de l'article 9 du code civil, relativement aux déclarations effectuées en vue d'acquérir ou de décliner la nationalité française.

Les instituteurs

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi relative au classement et au traitement des instituteurs.

M. le Président. — La Chambre des députés ayant prononcé l'urgence, je dois, aux termes du règlement, consulter le Sénat sur cette question.

M. Buffet. — Je demande l'application de l'article 87 du règlement qui exige qu'un exposé des motifs précède la déclaration d'urgence.

M. le Président. — Dans l'espèce, c'est l'article 127 qui est applicable.

M. Combes, rapporteur. — L'urgence est justifiée d'elle-même. De plus, à l'époque où nous sommes (protestations à droite), il est impossible de ne pas prononcer l'urgence, si l'on veut voter utilement cette proposition avant la séparation.

M. Poincaré, ministre de l'instruction publique. — J'appuie la demande d'urgence.

L'urgence est prononcée.

M. Combes, rapporteur. — Il ne s'agit pas, dans la proposition en question, que de modifications de détail d'ordre purement pratique, et il eût été bien difficile de ne pas répondre à l'appel des intéressés.

La commission n'a pas maintenu en dehors des droits communs les villes de plus de 100,000 habitants.

Elle s'est occupée du classement des instituteurs afin d'augmenter l'avancement presque nul aujourd'hui; mais elle a maintenu les traitements de 1889, sauf en ce qui touche les stagiaires, dont le traitement est porté de 800 à 900 francs.

La dépense qui en résulte sera répartie en quatre annuités.

Le projet, si modeste qu'il paraisse, intéresse l'avenir de l'instruction primaire, car il doit mettre fin à la lassitude et au dégoût qui s'emparent des instituteurs.

M. Lefèvre. — La commission a laissé de côté, à peu près tous les amendements votés par la Chambre et a réduit de beaucoup la dépense. De plus, la loi a le tort capital de maintenir une différence entre le traitement des instituteurs et des institutrices. Et cependant, on leur demande le même travail.

M. Sébline. — Je crains que la loi ne donne pas satisfaction au corps enseignant.

Si la solution proposée par la commission devait être définitive je la voterais d'enthousiasme, mais je redoute qu'il n'en soit pas ainsi.

On a fait des cent mille instituteurs des fonctionnaires d'Etat et chaque fois qu'il s'agit d'améliorer leur situation, il faut demander des millions au budget.

On est arrivé à détruire l'émulation dans le corps enseignant ; on a rendu le recrutement difficile par la loi militaire et l'absence d'avancement. Ce qu'il faut, c'est donner au corps enseignant les postes élevés qui lui manquent et le moyen le meilleur pour y parvenir c'est de rétablir l'éventuel, mis moitié à la charge de l'Etat, moitié à celles des communes.

J'ai l'honneur de déposer un amendement dans ce sens.

M. Poricarré. — L'amendement de M. Sébline bouleverserait toute l'organisation de l'enseignement primaire.

Par 216 voix contre 34, le Sénat décide de passer à la discussion des articles.

L'article 1 est réservé.

L'amendement de M. Sébline à l'article 2 n'est pas pris en considération.

L'article 6 de la loi de 1889 est adopté avec la modification de la Chambre.

Les articles 8 et 10, modifiés par la Chambre, sont maintenus tels qu'ils étaient.

L'article 11 du projet de la commission est adopté.

Les articles 12 et 13 sont adoptés.

L'article 14, dont la Chambre demandait la modification, est maintenu.

Les articles 15 et 18 sont adoptés.

L'article 21 dont la Chambre demandait la modification est maintenu.

Les articles 23, 25, 25, 29, 31, 32 sont adoptés.

L'article 33 dont la Chambre demandait la modification est maintenu.

M. Buffet. — Je proteste contre le texte de l'article 34 qui dispose la répartition dans les classes créées par la loi des maîtres et des maîtresses actuellement en fonctions serait effectuée en quatre années, à partir du 1er janvier 1894.

Cette augmentation de dépense n'est pas justifiable; elle est même coupable dans l'état de nos finances.

Le gouvernement ne l'avait pas jugé nécessaire puisqu'il ne l'avait pas proposée et qu'elle a été réclamée par cette initiative parlementaire qui augmente encore notre désordre budgétaire. (Très bien à droite).

M. Poincaré. — Je regrette que les observations de M. Buffet ne puissent pas être souvent portées à la tribune de la Chambre.

Je crois d'ailleurs que certains chiffres iront en diminuant, ce qui permettra l'inscription de la dépense dont il s'agit aux budgets de 1895, 1896, 1897.

M. Buffet. — Je ne me plains de l'initiative parlementaire que lorsqu'elle s'exerce en matière d'augmentation de dépenses. J'engage M. le ministre à ne créer de dépenses nouvelles que lorsque les ressources destinées à y pourvoir existeront. (App. à droite).

L'article 34 est adopté.

Les derniers articles de la loi ainsi que l'ensemble sont adoptés.

La prochaine séance est fixée à demain.

La séance est levée à 6 heures 10.

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE

Au Conseil général

Marne. (Canton de Montmort). — M. Charlot, républicain, élu.

Ardennes. (Canton de Rocroi). — M. Desplous, constitut., 1,322 voix, élu.

Tarn-et-Garonne. (Canton de Négreplisse). — M. Severac, conservateur, 1,343 voix, élu.

Ille-et-Vilaine. (Canton de Pipriac). — M. de Chanteyrac, conservateur, a été élu, sans concurrent.

Finistère. (Canton de Daoulas). — M. Villers, indépendant, élu avec 450 voix de majorité contre M. Gérard.

Algérie. (Canton de Blida). — M. Marcaillhou, dont l'élection avait été cassée par le conseil d'Etat, a été réélu conseiller général.

LE MUSÉE COMMERCIAL DE BRUXELLES

M. Paul Vibert, l'économiste bien connu, s'occupe, dans un récent ouvrage qu'il vient de publier, du Musée commercial de Bruxelles.

Voici l'hommage discret que l'écrivain français rend à cette institution commerciale :

« Depuis plusieurs années, deux Musées commerciaux types fonctionnent régulièrement, l'un à Bruxelles, l'autre à Vienne; et l'on peut dire que l'expérience est faite.

» Le Musée commercial de Bruxelles est universel, c'est-à-dire qu'il renferme tous les objets susceptibles d'importation et d'exportation dans tous les pays.

» Il se compose :

» 1. Des objets importés ou exportés ayant chacun une étiquette qui indique le lieu de provenance, le nom du fabricant, la mesure, le poids, le prix, le coût du frêt, de la douane, etc., quand il s'agit de l'étranger, la consommation annuelle approximative.

» De la sorte, avec un simple coup d'œil, le visiteur sait de suite à quoi s'en tenir sur le degré de concurrence possible avec l'étranger dans la partie spéciale qui l'intéresse le plus particulièrement;

» 2. D'un catalogue clair, complet, précis de toutes étiquettes, avec des tables alphabétiques et synoptiques parfaites qui permettent de trouver à l'instant ce que l'on cherche;

» 3. D'une bibliothèque commerciale, industrielle, spéciale et technique, aussi complète que possible, avec salle de lecture renfermant toutes les revues et publications du monde entier, ayant trait au négoce;

» 4. D'un bureau de renseignements qui fournit à l'instant, à la minute, au premier venu, tout ce qu'il veut savoir, sur un objet déterminé, en un point quelconque du globe.

» Ce bureau est le rouage le plus important, le plus utile du Musée commercial, c'est lui que l'on doit s'étudier à rendre absolument parfait, par une accumulation raisonnée et méthodique de faits, de chiffres, de documents que l'on puisse toujours trouver séance tenante, sans la moindre hésitation.

» La chose vaut la peine que l'on s'y arrête un instant et, pour bien faire comprendre toute notre pensée, nous allons donner un exemple malheureusement trop vrai, un exemple d'hier, qui démontrera jusqu'à l'évidence la nécessité de la création de Musées commerciaux, non seulement, à Paris, mais encore dans tous les grands centres industriels de France.

« Un de nos amis voulait envoyer une locomobile à un grand fermier, au fond de la Russie ; il a consulté en vain tous les établissements de transports, messageries, chemins de fer, etc., de Paris personne n'a pu le renseigner. Comme il est exportateur, toujours à cheval sur Paris, Londres et Bruxelles, il est entré, de guerre lasse, simplement au Musée commercial de cette ville et la immédiatement un employé du bureau des renseignements lui a répondu : « Ce village est à telle distance de telle gare, il y a telle route à prendre par mer et telle autre par terre; ça vous coûtera tant par chemin de fer, tant en grande, tant en petite vitesse ; ça mettra tant de jours, et enfin les droits de douane seront de tant. »

« Mon ami a fait son compte avec son crayon, séance tenante, sous la dictée de l'employé, et il a vu qu'il devrait vendre tant sa locomobile au propriétaire russe pour s'y retrouver.

» Eh bien ! je vous le demande, n'est-ce pas une honte et une folie de voir que Paris n'a pas un seul établissement pareil !

» A Bruxelles, les Belges vous disent : « Nous avons dépensé 200 millions pour notre port d'Anvers et nous ne le regrettons pas, mais notre musée commercial nous a coûté moins cher et nous a peut-être rapporté davantage. »

Cet hommage rendu par un publiciste aussi compétent que M. Vibert, fait le plus grand honneur aux obligeants fonctionnaires qui dirigent les services du musée commercial de Bruxelles. — L'Economiste.

NOUVELLES DU JOUR

Mouvement préfectoral en perspective

Paris, 10 juillet. — Si M. Lépine est nommé préfet de police, un nouveau mouvement préfectoral en sera la conséquence. M. Fournier, directeur de la sûreté générale, quitterait son poste et accepterait une préfecture, sans doute celle du Rhône dont le titulaire, M. Rivaud, serait appelé à la direction de la sûreté générale.

M. Vel-Durand, préfet du Nord, aurait aussi des chances à la succession de M. Fournier, peu enviée depuis les incidents Cottu-Soinoury.

Le même journal annonce que M. Danel, ancien lieutenant gouverneur de Cochinchine sera nommé prochainement gouverneur de la Réunion, en remplacement de M. Manes.

Une Bourse du Travail indépendante

Paris, 10 juillet. — Les chambres syndicales de la Bourse du Travail dans leur réunion de ce soir, ont décidé de demander demain aux journaux de gauche d'ouvrir une souscription afin de pouvoir élever une Bourse du Travail indépendante.

Un meeting socialiste et anarchiste

Paris, 10 juillet. — Les socialistes et les anarchistes sont convoqués à un meeting dans lequel le prince Kropotkine, Malati, Louise Michel et Matabita doivent prendre la parole.

L'anniversaire de la mort de Ravachol

Paris, 10 juillet. — La police vient, dit-on, de prendre des mesures assez sérieuses relativement à l'intention que manifesteraient les révolutionnaires de Saint-Denis et de Saint-Ouen de venir manifester demain à Paris à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Ravachol.

Encore les documents anglais
M. Constans compromis

Paris, 10 juillet. — La *Petite République* de demain dira savoir de source certaine que M. Althaus, qui vient d'instruire l'affaire des faux documents, a acquis la preuve que le loyer du local occupé par l'agence électorale de Testi, 83, faubourg Saint-Honoré, est payé par M. de Maguy.

Or, M. de Magny, ancien directeur du cabinet de M. Constans, est récemment nommé inspecteur des services administratifs.

La *Petite République* en profite pour incriminer M. Constans dans l'affaire des faux documents.

Nos renseignements particuliers ne nous permettent pas d'ajouter foi à cette version. Par contre, nous pouvons confirmer notre précédente information portant qu'un rapprochement a été tenté, sinon établi, samedi dernier entre M. Constans et M. Dupuy.

Le conseil de l'ordre des avocats et les avocats-journalistes

Paris, 10.—M. Guillemet, député de la Vendée, se propose de poser une question au sujet de la citation adressée à M. Viviani, avocat et rédacteur à la *Petite République française* en vue de le faire comparaître devant le conseil de l'ordre des avocats.

M. le procureur général a, paraît-il, signalé au bâtonnier un article publié par M. Viviani, il y a quelques jours, sous le titre : *Défendez-vous !*

Le conseil de l'ordre a décidé d'évoquer l'affaire et a désigné Me Palabeuf, ancien bâtonnier, pour faire le rapport.

La comparution de Me Viviani aura lieu à huitaine.

L'ambassadeur anglais en France

Londres, 10 juillet. — Lord Dufferin ne reviendra pas à Paris ou du moins il ne rentrera à l'ambassade que dans un temps que l'on suppose assez éloigné.

L'épidémie cholériforme

Cette, 10 juillet. — On a constaté hier un décès cholériformes et aujourd'hui deux. A Mèze, il y a eu hier un cas cholériforme suivi de mort.

Toulouse, 10 juillet. — On a constaté aujourd'hui deux cas cholériques suivis de deux décès. Deux décès et un cas nouveau à Hyères, un cas nouveau à la Seyne et un cas nouveau suivi de décès à l'hôpital maritime de St-Mandrier.

Grand incendie à l'Exposition de Chicago
25 victimes

Chicago, 10 juillet. — Un entrepôt de l'Exposition situé près de l'enceinte, mais à une distance considérable des autres bâtiments, a été détruit par un incendie.

Les articles envoyés de Hollande qui se trouvaient dans cet entrepôt ont été détruits.

La toiture d'une tour sur laquelle se trouvaient vingt pompiers s'est effondrée. Les vingt hommes ont péri dans les flammes. De plus 5 pompiers ont été écrasés par la chute de la tour.

La fête du 14 juillet à Londres

Londres, 10 juillet. — Cette année, il n'y aura pas de banquet général de la colonie française de Londres à l'occasion de la fête du 14 juillet.

Le lieutenant de Segonzac

Bordeaux, 10 juillet. — Le lieutenant de Segonzac est parti cet après-midi pour la côte occidentale d'Afrique par la *Ville-de-Maranhao*.

Départ du tsarewitch

Londres, 10 juillet. — Le tsarewitch est parti à onze heure de Charing Cross pour Port-Victoria où il s'embarquera à bord du yacht royal pour Flessingue d'où il se rendra à Berlin. Le prince et la princesse de Galles, et une suite nombreuse ont accompagné le tsarewitch à la gare. Une foule énorme assistait au départ.

Terrible ouragan à Chicago
Nombreuses victimes

Chicago, 10 juillet. — Une terrible tempête s'est abattue, hier, sur le lac Michigan. Une certaine panique s'est produite dans l'exposition, mais personne n'a été blessé. Trente personnes qui se trouvaient sur le lac se sont noyées. Plusieurs chaloupes et un yacht ont chaviré. On est sans nouvelles d'un autre yacht à bord duquel se trouvaient 10 personnes.

En Allemagne. — Une allocution de Guillaume II

Berlin, 10 juillet. — En recevant hier les membres du bureau du Parlement allemand, l'empereur a, d'après un compte rendu, fait allusion à l'augmentation des forces militaires dans les pays voisins.

« Pour maintenir la paix, a ajouté le souverain, il est nécessaire que nous augmentions nos forces d'une façon égale. Vu notre situation économique, il est urgent de rendre à l'opinion publique la confiance que l'adoption du projet de loi militaire peut seule lui procurer. »

L'empereur a ensuite fait ressortir avec quelle rapidité on a voté en France la loi concernant les cadres ; il a rappelé que, dans ce pays, on ne fait jamais d'opposition aux demandes de crédits pour l'armée.

Le suffrage universel en Autriche

Vienne, 10 juillet. — Le grand meeting convoqué dans la cour de l'Hôtel de ville pour discuter la question du suffrage universel a eu lieu hier matin sans qu'aucun incident fâcheux se soit produit.

On peut évaluer à 15,000 le nombre des assistants.

Le service d'ordre était fait par 1500 ouvriers désignés par les organisateurs du meeting, et qui étaient chargés surtout de maintenir la circulation libre dans les couloirs et les escaliers du vaste édifice.

La police est restée invisible.

La foudre. — Huit victimes

Samedi soir, huit ouvriers employés à la ferme de Puy-Crouel près Montferrand, non loin de Clermont, s'étaient mis à l'abri du soleil sous un noyer, pour y prendre le repas du soir. Ils voyaient bien monter l'orage : ils espéraient avoir le temps de souper avant la venue de la tempête. Ils étaient là depuis quelques instants, quand soudain un éclair illumina le ciel et fut suivi d'un terrible coup de tonnerre. La foudre venait de frapper le noyer sous lequel étaient assis les ouvriers.

L'arbre avait été partagé en deux, et les huit personnes gisaient inanimées, la plupart gravement brûlées aux jambes et au visage. Une d'elles, moins atteinte, put se relever et aller chercher du secours. Un médecin vint bientôt, et constata que les blessés n'étaient pas en danger de mort, mais la commotion éprouvée les a rendus inconscients : ils ont perdu la notion des choses; ils sont comme hébétés. L'un d'eux a le dos pelé sur toute la longueur de la colonne vertébrale.

A peine les avait-on transportés à leur domicile, que l'orage éclata dans toute sa fureur; la grêle a tout haché, et les dégâts sont énormes.

Le préfet du Nord

Notre correspondant de Paris nous télégraphie que, parmi les noms qui circulent pour le remplacement de M. Lozé, préfet de police, figure celui de M. Vel-Durand préfet du Nord et ancien secrétaire général de la police à Lyon.

L'affaire des documents anglais

Paris, 10 juillet. — C'est Me Demange qui défendra M. Ducret devant la cour d'assises. Ce fut ce même et célèbre avocat qui, en 1889, plaida, avec le succès que l'on sait, pour la *Cocarde*, dans l'affaire du vol du dossier de la haute cour, procès tout politique, comme le procès actuel. Me Demange doit demander la mise en liberté provisoire de M. Ducret. Norton ne sera transféré à Mazas que mardi.

Le prochain conseil des ministres

Paris, 10 juillet. — Les ministres se réuniront demain à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Carnot à l'Elysée

Paris, 10 juillet. — Le président de la République prolongera son séjour à Paris jusqu'après le dîner qu'il offre demain soir aux généraux et chefs de corps qui prennent part à la revue du 14 juillet.

L'affaire Morès

Paris, 10 juillet. — Les débats de l'affaire Morès ont continué aujourd'hui devant la première chambre du tribunal civil de la Seine. Le ministère public appuie la demande en liquidation de conseil judiciaire intentée par M. de Vallombrosa contre M. de Morès. Le jugement est renvoyé à huitaine.

Au Luxembourg

Paris, 10 juillet. — Les lois électorales sont vite adoptées au Luxembourg. Il n'y a aucun doute sur le caractère de la loi, sur le classement et le traitement des instituteurs.

M. Combes l'a formellement reconnu, et malgré les protestations de la droite, la majorité républicaine du Sénat a adopté l'urgence combattue par M. Buffet et elle s'est empressée de voter tous les articles de la loi. De cette façon les députés ministériels conservent leurs meilleurs agents électoraux.

La Commission de la pharmacie au Sénat

Le Sénat a procédé dans ses bureaux à la nomination d'une commission chargée d'examiner la proposition de loi sur l'exercice de la pharmacie.

Sont élus : MM. Demontins, de Ribis, Poirier, Madignier Benoist, Camescasse, Courties, Cornil, Develle, Frezouls.

Les abattoirs de Lille

Le Sénat a procédé lundi à la nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi adopté par la Chambre des députés ayant pour but :

1° D'autoriser la cession à la Ville de Lille, en vue de l'agrandissement des abattoirs, d'une partie des terrains de la fortification ;

2° D'approuver la convention passée avec la ville de Lille réglant les conditions de ladite cession.

Ont été nommés membres de cette commission, MM. Alfred Girard, Merlin, Le Monnier, Delsol, Dulac, Hanlon, Trystram, Durand, Biancourt.

Nomination de généraux

Sont promus généraux : de division, MM. Rapp, commandant de cavalerie d'Algérie, et Caillard, commandant par intérim la 36e division d'infanterie; de brigade, les colonels Huyssen, du 160e de ligne, Niox, du 6e, Arvers du 70e, de Canay, du 13e dragons.

Le 14 juillet et les facteurs

Les facteurs ruraux ne feront aucune tournée le vendredi 14 juillet, et les facteurs des villes cesseront tout service à midi.

Les valeurs françaises à Berlin

Berlin, 10 juillet. — Le syndicat de la Bourse a résolu de coter de nouveau, à partir de demain, les valeurs commerciales et les fonds français.

200,000 mineurs congédiés

Londres, 10 juillet. — 200,000 mineurs, appartenant à la fédération des mineurs de la Grande-Bretagne ont reçu congé pour samedi prochain.

Les incidents franco-siamois

Londres, 10 juillet. — Le correspondant du *Times* à Bangkok, dont toutes les dépêches sont inspirées par le gouvernement siamois et rédigées de façon à préparer l'opinion publique en Angleterre en faveur du Siam, télégraphie ce qui suit à la date du 9 courant :

« Le gouvernement siamois a donné hier au ministre de France des preuves concluantes sur la manière dont M. Grosburin a été tué. Le gouvernement siamois a démontré que le combat de Kenghsel a été commencé par les Français, qui ont tiré sur les Siamois.

» Il a dit aussi que Phrayod n'avait jamais demandé d'escorte et qu'il avait été retenu de force par Grosburin comme otage afin de répondre de la vie des Annamites.

» Un vaisseau de guerre hollandais est arrivé; un vaisseau allemand est attendu jeudi. »

La *Financial News* dit qu'il a de bonnes raisons de croire que le représentant de la Chine à Paris, a remis au gouvernement français, de la part de son gouvernement, une note concernant l'action de la France au Siam.

Paris, 10 juillet. — Nous avons annoncé l'armement de la canonnière *Aspic*, destinée à renforcer la division de l'Extrême-Orient. Aujourd'hui on annonce l'armement de la *Vipère*, en prévision d'une démonstration à Bangkok.

Le pèlerinage international de Lourdes

Nous lisons dans le *Moniteur de Rome* :

« Nous avons annoncé le grand pèlerinage international qui, sur l'initiative de la commission centrale exécutive des fêtes jubilaires, se rendra à Lourdes pour la fête de la Nativité de la Très Sainte-Vierge, le 8 septembre, afin de remercier la Vierge Immaculée de la protection spéciale accordée aux fêtes du jubilé et à la conservation de la précieuse existence du Saint-Père.

» Nous apprenons aujourd'hui que les pèlerins italiens qui prendront part à cette grande manifestation de foi et de reconnaissance se réuniront à cet effet à Turin, vers la fin du mois d'août.

» Il y aura là, en l'honneur des pèlerins d'Italie, une réception dans les salles du cercle de la jeunesse catholique et une cérémonie religieuse au sanctuaire de la Consolate. L'archevêque de Turin, S. Gr. Mgr Ricardi, prononcera un discours. »

Le Dahomey. — Crédit supplémentaire de 7 millions. — Maintien provisoire des effectifs actuels

Les ministres de la marine, des colonies et des finances viennent de déposer sur le bureau de la Chambre le projet portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 7 millions, sur l'exercice 1893, pour couvrir les dépenses d'occupation et d'administration des établissements du golfe de Bénin.

Voici les indications fournies dans l'exposé des motifs et qui confirment pleinement les informations publiées dernièrement par le *Matin*, sur les intentions du gouvernement à l'égard du Dahomey :

« L'arrivée en France de M. le général Dodds permet aujourd'hui au gouvernement de tenir l'engagement qu'il a pris et de présenter aux Chambres la demande des crédits extraordinaires destinés à faire face aux nécessités de l'occupation, pendant l'année 1893.

» D'accord avec le commandant supérieur des établissements du golfe de Bénin, il estime que les effectifs actuels doivent être maintenus au Dahomey, jusqu'au jour prochain où les derniers vestiges de la puissance du roi Behanzin auront disparu.

» Dès que ce résultat aura été obtenu, des mesures seront prises pour réduire sensiblement l'occupation militaire et pour assurer le développement économique des régions soumises à notre domination.

» Le but que poursuit le gouvernement à la côte des Esclaves a été nettement défini dans la séance du 4 février dernier : il consiste dans l'amélioration des voies de communication au Bénin et dans l'essor donné au commerce et à l'industrie de ces riches contrées. »

Situation météorologique. — Roubaix 11 juill. — Hauteur barométrique 756. Température : A sept heures du matin 16 degrés au-dessus de zéro A une heure du soir 25 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 24 degrés au-dessus de zéro

Par trente-cinq degrés à l'ombre, que fait-on ?
On se baigne au Congo, le doux et fin savon. 35087d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une jeune garde ! — La réunion organisée par le Comité révisionniste plébiscitaire n'a pas vu les scènes de violence qui avaient marqué la dernière réunion de l'Union catholique, mais les révolutionnaires n'en ont pas moins réussi à empêcher l'orateur de prendre la parole. Ils n'ont plus agi en faussaires, puisque la conférence étant publique, les cartes d'entrée étaient inutiles; ils n'ont assommé aucun de leurs adversaires, mais ils nous ont montré, une fois de plus, leur esprit d'intolérance et d'odieux exclusivisme. Ces procédés nous font pressentir ce que deviendraient les libertés publiques le jour où, pour le malheur de la France, ces gens-là deviendraient les maîtres.

Les anti-révolutionnaires roubaisiens, tous ceux qui repoussent le régime des Sans-Dieu et des Sans-Patrie vont-ils toujours se laisser faire ainsi ? Leur sera-t-il désormais interdit de tenir des réunions et de porter la parole devant leurs concitoyens ? Et les socialistes raisonnables ont-ils eux-mêmes intérêt à laisser croire que leur parti redoute la libre discussion ?

Dans tous les pays où la loi reconnaît le droit de réunion, les partis savent défendre leurs orateurs et maintenir — même par la force — l'ordre dans les assemblées populaires. Ils organisent pour cela des services spéciaux de police. En Belgique, les libéraux comme les catholiques ont leurs jeunes gardes.

Les catholiques, les révisionnistes, les républicains libéraux et démocrates et, en général, tous les groupes patriotes de Roubaix, devraient songer à former des milices de ce genre. Il leur suffit de le vouloir. Les bonnes volontés et les dévouements ne leur manqueraient pas.

A. R.

La troisième Commission municipale en tournée dans Roubaix. — Lundi, à dix heures du matin, la troisième Commission municipale, composée de quatorze membres, s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, pour régler la tournée prescrite par son ordre du jour.

Elle s'est formée en deux groupes, dont le plus important, ayant à sa tête M. Hervé Milbéo, adjoint au maire, accompagné de M. Théophile Coliez, architecte-directeur du service des bâtiments municipaux, s'est rendu d'abord à l'immeuble Pierre Catteau, pour étudier sur place, d'après les conditions du programme, l'appropriation des locaux, en vue d'y installer une Bourse du Travail. Aucune décision n'a été prise, et cette étude sommaire devra être complétée par des renseignements supplémentaires du plus grand intérêt.

Le même groupe s'est transporté ensuite à l'abattoir, afin d'examiner *de visu* les améliorations à apporter dans l'installation générale et les aménagements indispensables à créer, pour l'établissement d'une tripterie.

Sous la direction de M. Joseph Trannoy, adjoint au maire, le second groupe, qui s'était réservé l'inspection des écoles, a visité plusieurs institutions municipales, dans le but de constater l'utilité de la remise à neuf des murs des classes et certaines réparations urgentes à faire aux bâtiments.

Vers midi et demi, les membres des deux groupes se séparaient, en attendant une prochaine réunion.

Les grèves. — En exécution de la décision votée, samedi dernier, à la salle la « Paix », les cent onze fileurs, rattacheurs et bacleurs de la Société Anonyme, rue du Curoir, ont repris le travail d'un commun accord, lundi matin à six heures. Cette grève est donc complètement terminée.

La grève des rattacheurs de la filature de MM. Cavrois et Mahieu et fils, rue Montgolfier, peut-être considérée comme ne comportant aucune suite, les livrets non retirés étant à la disposition de leurs propriétaires, depuis le 5 juillet, chez M. le commissaire de police de l'arrondissement, ainsi que les patrons ont pris soin d'ailleurs de le faire annoncer.

Une réunion socialiste, rue de Ma Campagne. — Le Parti ouvrier a organisé, pour aujourd'hui, mardi soir, à huit heures, une réunion publique à l'estaminet de « Ma Campagne », rue du même nom. L'ordre du jour porte : « Election du 16 juillet au Conseil d'arrondissement ». Les orateurs désignés sont les citoyens Catrice et Bailleul.

Les Tramways. — La Compagnie des tramways du département du Nord a l'honneur d'informer le public que, le 14 juillet, à partir de 8 heures du matin, la circulation des cars à vapeur sera interrompue entre la Grande-Place de Roubaix et la Barque d'Or.

Le nouveau plan de Roubaix monumental, industriel et commercial, publié par l'administration des plans monumentaux de France et édité par le *Journal de Roubaix*, vient de paraître. Ce plan dressé avec le plus grand soin par M. E. Sternheim est un indicateur indispensable à tous les fabricants et négociants, comportant la description de tous les établissements industriels et des monuments publics de Roubaix et de ses environs. Le plan, imprimé et gravé d'une façon toute artistique, est en vente dans nos bureaux.

Licence ès-lettres. — Notre concitoyen, M. Pierre Lestienne, fils de M. Lestienne Prouvost, vient de passer avec succès les examens pour la licence ès-lettres devant la Faculté de Lille.

La mendiante du boulevard de Paris. — Roubaix, le lundi soir, en ces beaux temps d'été, présente à l'heure de la sortie des manufactures et des ateliers une véritable animation qui est propre à notre ville, car cette animation même est empreinte d'un caractère purement local et il ne faudrait en rechercher « les effets et les causes » dans aucune autre cité voisine. La ville de Roubaix, là, est bien *elle*, la majeure partie de ses habitants jouissant en paix de la liberté relative particulière au lundi, les ouvriers et ouvrières se promenant avant de rentrer à la maison pour le souper traditionnel.

Nous fîmes, hier, comme tout le monde, et à 6 heures, nous étions installés au boulevard de Paris, humant l'air à pleins poumons, commodément assis à la terrasse d'un établissement mi-café, mi-guinguette où l'on boit l'apéritif tranquillement et avec cette satisfaction qui faisait dire naguère au regretté Maupassant : « Je ne sais quel goût a l'ambroisie, le nectar des dieux, mais je lui préfère mon modeste vermouth. »

Soudain, une voix d'enfant se fit entendre : ayez pitié d'un pauvre aveugle, disait-elle. Dieu vous bénira et l'enfant vint, tenant une sébille, quêter de table en table. La recette fut bonne car la petite fille sourit aux consommateurs. Près de moi, un vélocipédiste prit la mendiante par la main. L'enfant rougit. Couverte de haillons, mais proprette, l'infortunée avait vraiment une figure avenante et gracieuse. La petite fille avait dix ans au plus.

— Pour qui donc mendiez-vous ainsi, interrogea le vélocipédiste ?

— Pour mon père. Il est là-bas. Il m'attend. Il est aveugle.

L'enfant s'échappa, elle courut à son père à qui elle remit sa « recette » puis toute heureuse elle revint vers nous et, nous adressant la plus gracieuse révérence qu'on puisse rêver, avec son plus doux sourire, elle annonça : *L'oreiller*.

La petite fille nous dit alors, avec un grand luxe de gestes, une fable de Mme de Staël.

Cher petit oreiller
Doux et chaud sous la tête
Et blanc et fait pour moi.

on sait le reste, et elle mit dans son récit une conviction telle, elle parla avec une chaleur si communicative que tout le monde applaudit. Fière, heureuse, l'enfant reprit : *Le Meunier, son fils et l'âne*, et elle récita la fable de La Fontaine et chacun prit plaisir à savourer les jolis vers du poète détaillés avec une grâce parfaite par la mignonne enfant.

Ce fut alors à qui interrogerait la mendiante. On la harcelait de questions auxquelles l'enfant répondait naïvement — c'est ainsi, du reste, que j'appris qu'elle habite Croix et se nomme Berthe Duvillers — et tandis qu'elle parlait, de bonnes âmes bourraient les poches de la petite fille de fruits, de bonbons et de friandises.

Ce fut ensuite le tour du père, aveuglé accidentellement dans une mine, qui chanta comme il put le « Vaisseau le Vengeur » et la ronde des « Petits Mousquetaires »; on sentait dans sa voix, étranglée par l'émotion, comme un remerciement à l'adresse des Roubaisiens compatissants ..

En partant, l'enfant cria, en saluant, *à lundi, mesdames et messieurs*, et prenant l'aveugle par le bras elle le conduisit par les chemins en sautillant un peu, — plus heureuse encore du long baiser affectueux et reconnaissant que son père lui avait donné, après ses succès que des bravos enthousiastes des spectateurs attendris.

Nous avons tenu à parler de ce « coin » de la vie roubaisienne d'hier, où une gaieté saine, bienfaisante donnait un charme de plus à la fraîcheur qu'on y trouvait — nous promettant bien de retourner lundi prochain entendre l'intéressante petite mendiante. — V.

Un jeune homme ivre blessé par des éclats de vitre. — Le jeune Louis Maes, dont notre chronique de ce jour mentionne la rixe avec son père, dimanche soir, au boulevard Gambetta, et qu'un agent avait renvoyé à son domicile, rue du Marquisat, passait abominablement ivre dans la rue des Arts, lorsqu'il lui pr